ID: 059-215905944-20230413-DEL22023-BF



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du 13 avril 2023

#### **DEL N° 022/2023**

Date de convocation 05 Avril 2023 Date d'affichage 05 Avril 2023

#### Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs:	1
Votants:	13
Pour:	13
Contre:	0
Abstentions:	0

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 13 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
JOLY Denis	CHABANE Michel
VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
COLLINET Patricia	MARIE Emilie
BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSE Charles
	JOLY Denis  VINCKIER Annick  COLLINET Patricia

#### Absent excusé ayant donné procuration :

BOURDON Philippe (Pouvoir à JOLY Denis)

#### Absent excusé:

Absent non excusé:

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

Secrétaire de séance :

**BENIT Marie-Agnès** 

## **Objet: BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances émis sur le projet du Budget Primitif 2023, en date du 11 avril 2023,

Vu la délibération n°010/2023 du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2023 portant approbation du Compte de Gestion 2022.

**Vu** la délibération n°011/2023 du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2023 portant approbation du Compte Administratif 2021,

Vu la délibération n°012/2023 du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2023 portant affectation du Résultat du Compte Administratif 2022,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID: 059-215905944-20230413-DEL22023-BF

Vu la note brève et synthétique qui restera en annexe de la présente délibération, Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

#### Propose:

 D'étudier le projet de budget 2023 ainsi que la note établie par les services avec la collaboration de Mme GENOS Cathy, 2éme Adjointe aux finances.

Mme GENOS Cathy, 2ème Adjointe aux finances,

#### Présente:

- La note de présentation brève et synthétique du budget 2023,
- Le budget 2023 qui est résumé dans le tableau ci-dessous :

	_	FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 372 000,00	924 536,86
	*		*
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	602 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
S	100 Total	0,00	447 463,14
j-			=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 372 000,00	1 372 000,00
	r	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECEITES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	370 000,00	390 757,60
	+	4	+
REP	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	101 000,00	51 200,00
OR	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(al solde négatif)	(si solde positif)
S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	29 042,40
<i>j</i> =			æ
0.52	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	471 000,00	474 890,00
gente		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 843 000.00	1 843 000,00

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID: 059-215905944-20230413-DEL22023-BF

#### Monsieur le Maire

#### Demande:

Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif de l'exercice 2023 et les crédits qui y sont inscrits,
- **Précise** que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui seraient nécessaires et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Jean-Michel MOYNAC, Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux après exercice du contrôle de légalité de Monsieur Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

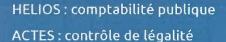
Le Maire,

N. BROQUET

Envoyé en préfecture le 18/04/2023 Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID: 059-215905944-20230413-DEL22023-BF





# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant Utilisateur : PASTELL Plateforme

#### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DEL0232023

Objet: **DEL 023/2023 : DOTATION SCOLAIRE 2023/2024** 

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-04-13 00:00:00+02

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.10 - Divers

Identifiant unique: 059-215905944-20230413-DEL0232023-DE

URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

#### Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	865 o

Nom métier: 059-215905944-20230413-DEL0232023-DE-1-1\_0.xml

**Document principal (Délibération)** application/pdf 113.9 Ko

Nom original: D232023.pdf

Nom métier:

99\_DE-059-215905944-20230413-DEL0232023-DE-1-1\_1.pdf

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2023 à 14h20min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2023 à 14h20min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2023 à 14h20min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2023 à 14h20min46s	Reçu par le MI le 2023-04-18